

## Compte – rendu de la séance de Conseil Municipal du LUNDI 22 MARS 2021

En raison de la pandémie du Covid-19, la salle du Conseil Municipal étant trop exigüe pour pouvoir respecter les règles de distanciation sociale, la séance a eu lieu à la Maison Consigny, séance publique mais en nombre de places limitées

**L'an deux mil vingt-et-un, le LUNDI 22 MARS, à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de M. Jean-Jacques GARDRAT, Maire.  
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 11  
Nombre de membres présents : 8  
Date de convocation : le 15 MARS 2021**

**Étaient présents** : Jean-Jacques GARDRAT, Gérard PLATON, Catherine THOMAS, Thibaut BOURGET, Michelle CORDIER, Erwan ALLEAUME, Maria-Eléna LY et Christine CHARREAU

**Absents excusés** : Claude CARTON et Aurélie BAUGÉ

**Absent** : Dominique BASILE

**Pouvoirs** : Claude CARTON à Jean-Jacques GARDRAT et Aurélie BAUGÉ à Catherine THOMAS

*Monsieur Thibaut BOURGET a été nommé secrétaire de séance.*

### **0- Approbation du précédent compte-rendu de séance**

Le compte-rendu de la séance du 22 février 2021, qui a été transmis à tous les conseillers municipaux, n'appelle de leur part aucune observation. Le compte-rendu est donc approuvé à l'unanimité.

### **1 -Programme « Petites Villes de demain » : approbation de la convention d'adhésion au programme national**

Les Conseillers Municipaux ont reçu le projet de convention. Madame THOMAS, Adjointe au Maire, rappelle les points essentiels de cette convention et les objectifs.

Cette convention a pour objet d'acter l'engagement des Communes bénéficiaires et de l'État dans le programme « Petites Villes de Demain ». La Convention engage les Communes bénéficiaires à élaborer et à mettre en œuvre un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation et d'identifier les différentes aides pour financer les différents projets et actions sur les 5 années à venir.

Le recrutement d'un Chef de Projet « Petites Villes de Demain » par la Commune de Mondoubleau est en cours et il sera mis en commun avec les communes de Morée et Fréteval, bénéficiaires également du programme « Petites Villes de Demain ». Une convention de partenariat et de financement est en cours de rédaction pour approbation par chacune des 3 communes.

Un Comité de Projet se réunira chaque trimestre et il est décidé de créer également une Commission Municipale « Petites Ville de Demain » pour associer les Conseillers Municipaux.

Le projet de convention avec l'Etat pour le partenariat et l'engagement de Commune dans le programme « Petites Villes de Demain » a été approuvé à l'unanimité et le Maire autorisé à signer cette convention.

### **2 – Syndicat des circuits équestres et pédestres : demande d'intégration de la Commune de Boursay**

Monsieur le Maire fait savoir que chaque commune membre du Syndicat des Circuits Equestres et Pédestres doit se prononcer sur la demande d'adhésion de la Commune de Boursay. A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte l'adhésion de la Commune de Boursay au syndicat.

### **3 – Contrat de prestations de services de fourrière animale**

Le Maire rappelle que chaque commune à l'obligation de disposer d'un service de fourrière animale pour assurer la prise en charge des animaux errants et/ou dangereux. Afin d'assurer cette obligation légale, il est nécessaire de recourir aux services d'un prestataire habilité.

Le Maire dispose de deux propositions (Refuge du Val de Loir et SPA) dont les caractéristiques et prestations sont quasi similaires. La SPA peut proposer une convention spécifique pour la prise en charge des chats errants. Le Conseil Municipal souhaite disposer de plus amples informations sur cette convention spécifique avant de faire son choix.

#### 4 – Location d'un encart publicitaire sur le véhicule publicitaire mis à disposition de la Commune

Monsieur le Maire rappelle que la Commune va disposer de la mise à disposition gratuite d'un véhicule publicitaire d'occasion de type Kangoo ZE par la Sté Trafic Communication. Tous les encarts publicitaires du véhicule ont été retenus par des commerçants, artisans, fournisseurs de la Commune.

Le Maire propose que la Commune dispose et loue le dernier emplacement disponible sur le capot du véhicule à 900 € H.T. par an pour une durée de 3 ans. Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

#### 5 – Vote des subventions aux associations pour l'année 2021

Suite à examen des demandes de subventions en Commission des Finances le 16 mars 2021, le Conseil Municipal vote les subventions communales allouées aux différentes associations pour l'année 2021(1 abstention : M. BOURGET Thibaut).

Conformément à l'article L 1611-4 du CGCT, les associations sont tenues de fournir à la Commune qui a accordé la subvention, une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous les documents faisant connaître les résultats de leur activité. Le versement de la subvention ne sera réalisé que si l'association respecte cette obligation et transmet l'ensemble des documents.

	<b>2020</b> <i>Pour mémoire</i>	<b>2021</b> <b>Attribution</b>
Association Sportive de Sargé -Mondoubleau-Cormenon-ASSMC	300 €	<b>300 €</b>
Tennis Club	700 €	<b>700 €</b>
Société des Courses Hippiques <i>(subvention non renouvelée en 2019 2020 2021)</i>	-----	-----
La Gaule Percheronne	50 €	<b>50 €</b>
Amicale du Bel Age	100 €	<b>100 €</b>
Donneurs de Sang Canton	80 €	<b>80 €</b>
Perche Nature	100 €	<b>100 €</b>
U.C.A.M.	550 €	<b>550 €</b>
Anciens Combattants AFN Mondoubleau	50 €	<b>50 €</b>
FNATH ( <i>Fédération des Accidents du Travail et des Handicapés</i> )	50 €	<b>50 €</b>
Souvenir Français	50 €	<b>50 €</b>
Doigts Agiles	30 €	<b>30 €</b>
Conciliateurs de justice de Loir et Cher	50 €	<b>50 €</b>
Association des Secrétaires de Mairie Loir-et-Cher	45 €	<i>Non sollicitée 2021 COVID</i>
Dyna'mômes	90 €	<b>90 €</b>
Polysons	200 €	<b>200 €</b>
Cercle Généalogique de Loir et Cher	150 €	<b>150 €</b>
ADMR ( <i>1,05 €/hab sur la base de 1.389 habitants</i> )	1.480,50 €	<b>1.458,45 €</b>
AEP Saint Louis de Gonzague	1.800 €	<b>1.800 €</b>
Tennis de Table des Collines du Perche	100 €	<b>100 €</b>
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Mondoubleau	140 €	<b>140 €</b>
Pirouette	90 €	<b>90 €</b>
Dans les Pas de Léonie	150 €	<b>150 €</b>
Gymnastique Volontaire Mondoubleau-Cormenon	50 €	<b>50 €</b>
Club de Judo Epuisay	100 €	<b>100 €</b>

Association Tour Cycliste Loir-et-Cher	169,20 €	Course annulée Covid
Association « Age Vermeil » <i>Asso pour le développement d'activités et animations en faveur des résidents de l'EPHAD de Mondoubleau</i>	100 €	<b>100 €</b>
Association Sport Adapté du Perche	100 €	<b>100 €</b>
Association Vie Libre	150 €	<b>150 €</b>
Grenne d'API ( <i>Association Parents d'élèves du Regroupement Pédagogique de Mondoubleau-Choue</i> )	600 €	<b>600 €</b>
Fondation du patrimoine	-----	<b>120 €</b>
<b>MONTANT TOTAL DES SUBENTIONS ATTRIBUÉES</b>	<b>7.624,70 €</b>	<b>7.508,45 €</b>

## 6 – Budget Annexe Lotissement de la Grande Borde 10<sup>ème</sup> tranche

### - **Approbation du compte de gestion de l'exercice 2020 :**

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le compte de gestion de l'exercice 2020 dressé par Monsieur le Trésorier de Vendôme dont les écritures et résultats sont conformes et identiques à la comptabilité communale.

### - **Approbation du compte administratif de l'exercice 2020 :**

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, sous la présidence de Madame CHARREAU Christine, Doyenne de l'assemblée, le Conseil Municipal a procédé au vote du Compte Administratif 2020 et a approuvé par 8 voix pour, zéro voix contre, le Compte Administratif de l'exercice 2020.

Le Conseil Municipal a arrêté les résultats définitifs comme suit pour l'exercice 2020 :

### **Section de Fonctionnement :**

Déficit 2019	- 1,78 €
Recettes 2020	41.814,46 €
Dépenses 2020	41.814,06 €
Résultat de clôture fin 2020 <i>Déficit</i>	<b>-1,38 €</b>

### **Section d'Investissement :**

Excédent 2019	22.153,41 €
Recettes 2020	41.814,06 €
Dépenses 2020	63.967,47 €
Résultat de clôture fin 2020	<b>0 €</b>

Le déficit de clôture 2020 de la section de fonctionnement sera repris au budget primitif 2020.

Au cours de l'année 2020, trois lots ont été vendus et pour 2021 à ce jour 2 réservations fermes ont déjà été formulées.

### - **Approbation du Budget Primitif de l'exercice 2021 :**

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le projet de Budget Primitif 2021, présenté par Monsieur le Maire, a adopté par 10 voix pour – zéro voix contre-, le Budget Primitif 2021 établi comme suit :

Section de Fonctionnement : équilibrée en dépenses et recettes à 56.982,40 €

Section d'Investissement : équilibrée en dépenses et recettes à 53.971,02 €

## 7 – Budget principal communal

### - **Approbation du compte de gestion de l'exercice 2020 :**

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le compte de gestion de l'exercice 2020 dressé par Monsieur le Trésorier de Vendôme, dont les écritures et résultats sont conformes et identiques à la comptabilité communale.

**- Approbation du compte administratif de l'exercice 2020:**

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, sous la présidence de Madame CHARREAU Christine, le Conseil Municipal a procédé au vote du Compte Administratif 2020 et a approuvé par 8 voix pour, 0 voix contre, le Compte Administratif de l'exercice 2020.

Le Conseil Municipal a arrêté les résultats définitifs comme suit pour l'exercice 2020 :

<b>Section de Fonctionnement</b>	
Recettes	1.247.111,24 €
Dépenses	969.154,49 €
Solde d'exécution exercice 2020 (excédent)	+ 277.956,75 €
Résultat reporté (excédent 2019)	+ 31.644,72 €
<b>Résultat de clôture fin 2020 (excédent)</b>	<b>+ 309.601,47 €</b>

<b>Section d'Investissement</b>	
Recettes	583.505,79 €
Dépenses	703.538,06 €
Solde d'exécution exercice 2020 (déficit)	- 120.032,27 €
Résultat reporté (déficit 2019)	-60.723,47 €
<b>Résultat de clôture fin 2020(déficit)</b>	<b>-180.755,74 €</b>

**- Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 :**

Le Conseil Municipal statuant sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2020,

Après avoir constaté les résultats du compte administratif de l'exercice 2020, ainsi que les restes à réaliser en recettes d'investissement de 2020 (72.000 €), à l'unanimité le Conseil Municipal décide de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 de la façon suivante :

- Affectation obligatoire pour couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour 108.755,74 €
- Solde disponible en fonctionnement à reprendre en 2021 : 200.845,73 €

**- Approbation du Budget Primitif de l'exercice 2021 :**

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le projet de Budget Primitif 2021, présenté par Monsieur le Maire, a adopté à l'unanimité le Budget Primitif 2021 qui s'équilibre en recettes et dépenses comme suit :

**Section de Fonctionnement :**

- Dépenses..... 1.417.075,73 €
- Recettes ..... 1.417.075,73 €

**Section d'Investissement :**

- Dépenses ..... 650.479,74 €
- Recettes ..... 650.479,74 €

Montant Total du Budget Adopté : **2.067.555,47 €**

Les principales dépenses d'investissement programmées en 2021 sont les suivantes :

- Travaux de voirie pour un montant de 91.000 € T.T.C
- Remplacement de 5 poteaux incendie :17.400 €
- Frais d'études et diagnostics patrimonial pour l'église, la Maison à pans de bois et la tour-forteresse pour un montant global estimatif de 55.000 € T.T.C.
- Remplacement de l'ensemble des caméras du système de vidéoprotection et rajout d'une caméra supplémentaire :18.300 € T.T.C.
- Réfection des courts de tennis n° 1 et 2 pour 6.000 € T.T.C.
- Travaux de mise aux normes du réseau d'éclairage public (remplacement de 3 armoires électriques) : 3.774 € T.T.C
- Acquisition de matériel et outillages divers (espaces verts, extincteurs, illuminations de Noël, mobilier..)

Pour assurer le financement d'une partie de ces investissements, diverses subventions ont été sollicitées auprès de l'Etat (DETR, DSIL) et du Conseil Départemental (Dotation de Solidarité Rurale de 25.000 € accordée pour les travaux de voirie).

## **-Vote des taux des taxes locales :**

Le Maire indique que suite à la réforme de la Taxe d'Habitation et de sa suppression totale en 2023, son taux est désormais gelé et que le taux voté en 2019 est applicable jusqu'à la suppression totale de la taxe d'habitation.

Désormais, les Conseils Municipaux doivent donc fixer et voter uniquement les taux des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, avec transfert du taux départemental des taxes foncières sur les propriétés bâties (24,40%) à compter de l'année 2021 afin que les Communes perçoivent le montant corrigé du produit fiscal précédemment perçu par le Département.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition ainsi qu'il suit pour l'année 2021, soit :

- 47,77 %** pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (23,37 % taux communal+24,40 % taux départemental)
- 44,42 %** pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

## **8 – Compte-rendu des décisions prises par le Maire**

Le Maire, considérant la délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2020, complétée par délibération du 14 septembre 2020, lui déléguant certaines attributions prévues par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises ci-après :

2021/19	23 février 2021	Travaux étude géotechnique dans les lotissements de la Grande Borde et du Clos du Mail par l'entreprise MBE Environnement 16 Les Grandes Haies 41270 LA FONTENELLE pour un montant de 3000 € HT soit 3600 € TTC
2021/20	26 février 2021	Acquisition de 5 onduleurs électriques pour protection des ordinateurs du secrétariat de Mairie Sté INFOMAINTEANCE-28220-Cloyes-les-Trois-Rivières pour un montant de 608 € H.T. soit 729,60 € T.T.C.
2021/21	3 mars 2021	Décision de Refus du Droit de Préemption Urbain pour un bien sis 1, rue Pasteur
2021/22	3 mars 2021	Décision de Refus du Droit de Préemption Urbain pour un bien sis 6, rue des Poilus
2021/23	9 mars 2021	Attribution concession cimetièrre pour une durée de 30 ans.
2021/24	12 mars 2021	Conclusion d'un contrat pour la vérification des installations de protection contre la foudre pour l'église pour un montant de 181.00 H.T. avec l'entreprise GOUGEON.

## **AFFAIRES DIVERSES**

**Elections régionales et départementales :** le Maire rappelle qu'elles doivent, sous réserve des conditions sanitaires favorables, se dérouler les 13 et 20 juin 2021. Les modalités d'organisation des bureaux de vote sont abordées.

**Opération « Abeille Sentinelle de l'Environnement » :** suite à signature de la convention avec l'UNAF, la Commune va pouvoir récupérer les 3 ruches et le matériel nécessaire à l'apiculteur pour exploiter ces ruches. L'apiculteur se chargera de la mise en place des essaims d'abeilles. Le terrain où les ruches vont être installées a été nettoyé et une jachère fleurie va être semée.

**Aménagements et travaux en cours :** Monsieur BOURGET, Adjoint au Maire, fait savoir que 150 arbres-plants de végétaux viennent d'être plantés dans le cadre des aménagements réalisés à l'entrée des « Prés Barrés ».

Jardin « Chapoton » : les travaux de restauration du mur le long de la rue Courtin sont sur le point de démarrer.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Néant

Prochain Conseil Municipal : Mardi 20 Avril 2021 à 18 H. Avant cette réunion, les membres du Conseil Municipal des Jeunes-CMJ viendront pour se présenter au Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H30

**Le Maire**  
**Jean-Jacques GARDRAT**

